

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2015-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Kamran Shahid, 9322-5746 Québec Inc., Parties intimées Imran Shahid et 7267711 Canada Inc. Parties intimées Banque de Montréal, Banque TD Canada Trust, Caisse Populaire Desjardins de Sault-Au-Recollet- Montréal-Nord, Groupe CHCR Inc., Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de La Prairie et Desi Times Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desrosiers Joncas Nouria Massicotte Schurman Longo Grenier	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2015-005	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alain Véronneau Partie intimée</p> <p>Lorraine St-Martin, Renée Fugère (Marie-Renée Fugère / Renée- Marie Fugère), Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Financière Banque Nationale, Courtage Direct Banque Nationale et Sun Life du Canada Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2014-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Kader Hanahem et 9073-1266 Québec inc. (faisant affaires sous le nom de Groupe financier Orizon) Parties intimées</p> <p>Sophie Jean Partie intimée</p> <p>Banque Royale du Canada Partie mise en cause</p> <p>Caisse Desjardins du Mont- Bellevue de Sherbrooke Partie mise en cause</p> <p>Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke, Banque Laurentienne et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Thomas Walsh</p> <p>Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Fontaine, Panneton & Associés</p>	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2015-029	<p>Autorité des marchés financiers Partie intimée</p> <p>Mylène Fafard et Ian Harvey Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Deveau Avocats</p>	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2010-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva Partie intimée Banque CIBC Partie mise en cause	Lepage Carette, s.n.a. M ^e Jean-Claude Roger	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2009-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Fer de Lance, Paul. M. Gélinas, Michel Hamel, et George E. Fleury Parties intimées</p> <p>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r. Partie intimée</p> <p>Jean-Pierre Demarais Partie intimée</p> <p>Fondation Fer de Lance Turks and Caicos Partie intimée</p> <p>2849-1801 Québec inc. et Ghyslain Lemay, Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bourquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger</p> <p>Les Investissements Denise Verreault inc. Les Entreprises Richard Beaupré inc. Parties intervenantes</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Daniel Ovadia</p> <p>Gilbert Simard Tremblay</p> <p>Boscher Derhy Desmarais Godwin, société nominale</p> <p>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	Claude St Pierre	<p>Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et d'abrègement de délai de signification pour les intervenants</p>	<p>Audience pro forma</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2014-031	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Patrice Nadeau, 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins du Mont-Saint- Bruno, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada et Belhumeur Syndics inc. Parties mise en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 février 2016 – 14 h 00					
2011-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alain Péloquin et Évaluation Apex inc. Parties intimées</p> <p>Isabelle Cantin Partie intimée</p> <p>Jean-Luc Flipo Partie intimée</p> <p>Jean-Marc Lavallée, Banque de Montréal et Caisse Desjardins de Contrecoeur Parties mises en cause</p> <p>Banque Toronto Dominion Partie mise en cause</p> <p>Caisse d'Économie Desjardins Marie-Victorin Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>François Beauvais Avocat inc.</p> <p>Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats</p> <p>Savoie & Savoie</p> <p>Gilbert Séguin Guilbault Avocats</p>	Claude St Pierre	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 février 2016 – 9 h 30					
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées Banque Toronto-Dominion Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande en annulation ou modification de l'ordonnance de blocage et contestation de la demande	Audience au fond
18 février 2016 – 9 h 30					
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées Banque Toronto-Dominion Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande en annulation ou modification de l'ordonnance de blocage et contestation de la demande	Audience au fond
18 février 2016 – 14 h 00					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience pro forma
2016-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Bousquet et MIB Conseils Inc Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, interdiction d'exercer l'activité de conseiller, pénalité administrative et mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 février 2016 – 9 h 30					
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées Banque Toronto-Dominion Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande en annulation ou modification de l'ordonnance de blocage et contestation de la demande	Audience au fond
22 février 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Drolet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Représentations sur sanctions	Audience au fond
25 février 2016 – 14 h 00					
2015-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alliance pour la santé étudiante au Québec Inc., Lev Bukhman et Patrice Allard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesure propre au respect de la loi, pénalité administrative, suspension d'inscription et nomination d'un dirigeant responsable	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 février 2016 – 14 h 00					
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience pro forma
	Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
	Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience pro forma
	Francesco Candido Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
26 février 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M ^e Vital Julien			
1 ^{er} mars 2016 – 9 h 30					
2015-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	Daniel Salanon et Daniel Salanon Industries inc. Parties intimées				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 mars 2016 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
3 mars 2016 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
14 mars 2016 – 9 h 30					
2015-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Broker Force Insurance inc. Partie intimée Guy Bernard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. Dentons Canada s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, d'ordonnance de nomination d'un nouveau dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 mars 2016 – 9 h 30					
2015-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, d'ordonnance de nomination d'un nouveau dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
	Broker Force Insurance inc. Partie intimée	Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.			
	Guy Bernard Partie intimée	Dentons Canada s.e.n.c.r.l.			
24 mars 2016 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
	Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Dunton, Rainville			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 mars 2016 – 14 h 00					
2011-021	<p>Robert Morin et Roger Éthier et Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé inc. Parties requérantes</p> <p>Autorité des marchés financiers Partie intimée</p> <p>Gestion M.E.R.R. inc. et Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc. et Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies inc. et Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque HSBC du Canada et Banque Nationale du Canada Parties mises en cause</p> <p>Labelle, Marquis inc. Partie intervenante</p>	<p>BCF, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 mars 2016 – 9 h 30					
2015-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Paul Azeff et Korin Bobrow Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de retrait d'inscription, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant et de refus du bénéfice de dispense	Audience au fond
30 mars 2016 – 9 h 30					
2015-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Paul Azeff et Korin Bobrow Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de retrait d'inscription, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant et de refus du bénéfice de dispense	Audience au fond
21 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
25 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
27 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Pierre Gévry Partie intimée</p> <p>Jean-Claude Vachon Partie intimée</p> <p>Alain Valiquette Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Brière et Lebeuf inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p>	Audience au fond
28 avril 2016 – 14 h 00					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné</p> <p>Létourneau Gagné</p>	Lise Girard	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
2 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
4 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
6 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
9 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
	Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Sheahan et associés S.E.N.C.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
11 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
12 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
30 mai 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrahée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 mai 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Déstyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
1 ^{er} juin 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Déstyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
2 juin 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Déstyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
3 juin 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Déstyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

10 février 2016

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-002

DÉCISION N° : 2011-002-014

DATE : Le 15 décembre 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ARCHER OR INC.

et

GUY GRAVEL

et

GUY BÉGIN

et

HELGA LEUTHE

Parties intimées

et

TD CANADA TRUST, succursale située au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal
(Québec) H3A 3L4

Partie mise en cause

ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2)]

M^e Sébastien Simard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)

2011-002-014

PAGE : 2

Procureur de la demanderesse

Date d'audience : 15 décembre 2015

2011-002-014

PAGE : 3

DÉCISION

L'HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 11 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², des ordonnances de blocage à l'encontre de l'intimée Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust.

[2] L'Autorité a également demandé que soient prononcées des ordonnances d'interdiction d'opérations sur les titres d'Archer Or inc. de même que des ordonnances d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de courtier en valeurs mobilières à l'encontre de l'ensemble des intimés, soit Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe.

[3] À la suite de cette demande, le Bureau a prononcé, le 20 décembre 2011, une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs sur les titres d'Archer Or inc., des ordonnances de blocage à l'encontre d'Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières³ à l'encontre des intimés.

[4] Le Bureau a subséquemment prolongé les ordonnances de blocage susmentionnées pour des périodes renouvelables de 120 jours aux dates suivantes :

- le 12 avril 2012⁴;
- le 1^{er} août 2012⁵;
- le 22 novembre 2012⁶;
- le 19 mars 2013⁷;
- le 11 juillet 2013⁸;
- le 5 novembre 2013⁹;
- le 25 février 2014¹⁰;

¹ RLRQ, c. V-1.1.

² RLRQ, c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2011 QCBDR 123.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 33.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 75.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 121.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2013 QCBDR 26.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2013 QCBDR 68.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2013 QCBDR 113.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2014 QCBDR 14.

2011-002-014

PAGE : 4

- le 11 juin 2014¹¹;
- le 30 septembre 2014¹²;
- le 9 janvier 2015¹³;
- le 24 avril 2015¹⁴; et
- le 7 août 2015¹⁵.

[5] Le 19 novembre 2015, l'Autorité a déposé au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage et un avis de présentation pour une audience *pro forma* fixée au 10 décembre 2015.

[6] Le 7 décembre 2015, la procureure des intimées Helga Leuthe et Archer Or inc. a déposé au Bureau une demande de cessation d'occuper pour les susdites personnes au présent dossier, le tout présentable également le 10 décembre 2015.

[7] Le 10 décembre 2015, il fut convenu que l'audience au fond sur la demande de l'Autorité aurait lieu le 15 décembre 2015. Considérant la cessation d'occuper de cette procureure, le tribunal a demandé à ce que l'Autorité signifie un nouvel avis de présentation aux intimées Helga Leuthe et Archer Or inc., afin de les informer de la tenue d'une audience du 15 décembre 2015.

L'AUDIENCE

[8] Le 15 décembre 2015, l'audience prévue a eu lieu au siège du Bureau, en présence du procureur de l'Autorité. De prime abord, ce dernier a déposé au dossier du tribunal un nouvel avis de présentation pour les fins de la présente audience ainsi que la preuve de sa remise en mains propres à l'intimée Helga Leuthe, pour valoir signification à cette dernière, de même qu'à l'intimée Archer Or inc.

[9] Le procureur de l'Autorité a ensuite soumis que l'enquête dans le présent dossier se poursuit. En effet, les procédures pénales à l'encontre des intimés devant la Cour du Québec se poursuivent, une audience ayant eu lieu les 19 et 20 novembre 2015 ainsi que le 11 décembre 2015 au Palais de justice de Longueuil.

[10] Le procureur a précisé que Helga Leuthe s'est vue imposer une sentence de 40 000 \$ à la suite d'un plaidoyer de culpabilité à l'égard de 8 des 9 chefs la visant, le dernier chef ayant été retiré. Quant à l'intimé Guy Gravel, il a informé le Bureau que son procès s'est clos le 11 décembre dernier et qu'une audience est fixée au 14 mars 2016 pour le prononcé du jugement, ajoutant qu'un autre date devrait être ensuite fixée pour les représentations sur sentence, au besoin.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2014 QCBDR 53.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2014 QCBDR 129.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2015 QCBDR 1.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2015 QCBDR 56.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2015 QCBDR 104.

2011-002-014

PAGE : 5

[11] Subséquemment, le procureur de l'Autorité a plaidé que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage dans le présent dossier demeurent en vigueur. Pour ces raisons, il a respectueusement demandé au Bureau de prolonger les ordonnances de blocage en l'espèce pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[12] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁶.

[13] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁷. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle¹⁸.

[14] Le 2^o alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister. En l'espèce, le Bureau note que les intimés n'étaient pas présents à l'audience pour contester la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité.

[15] Le Bureau constate que les procédures pénales à l'encontre de l'un des intimés continuent. Le procureur de l'Autorité a également plaidé que les motifs ayant justifié initialement le prononcé des ordonnances de blocage par le Bureau existent toujours. Pour toutes ces raisons, le tribunal estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger lesdites ordonnances de blocage.

LA DÉCISION

PAR CES MOTIFS, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Bureau a prononcées le 20 décembre 2011¹⁹, telles que renouvelées depuis²⁰, pour une période de 120 jours commençant le 18 décembre

¹⁶ Précitée, note 1, art. 249 (1^o).

¹⁷ *Id.*, art. 249 (2^o).

¹⁸ *Id.*, art. 249 (3^o).

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, précitée, note 3.

²⁰ Précitées, note 4 à 15.

2011-002-014

PAGE : 6

2015 et se terminant le 15 avril 2016, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme, et ce, de la manière suivante :

- **ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à la mise en cause TD Canada Trust ayant une succursale au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Archer Or inc., notamment dans le compte portant le numéro 00527-5215880.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2015

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président